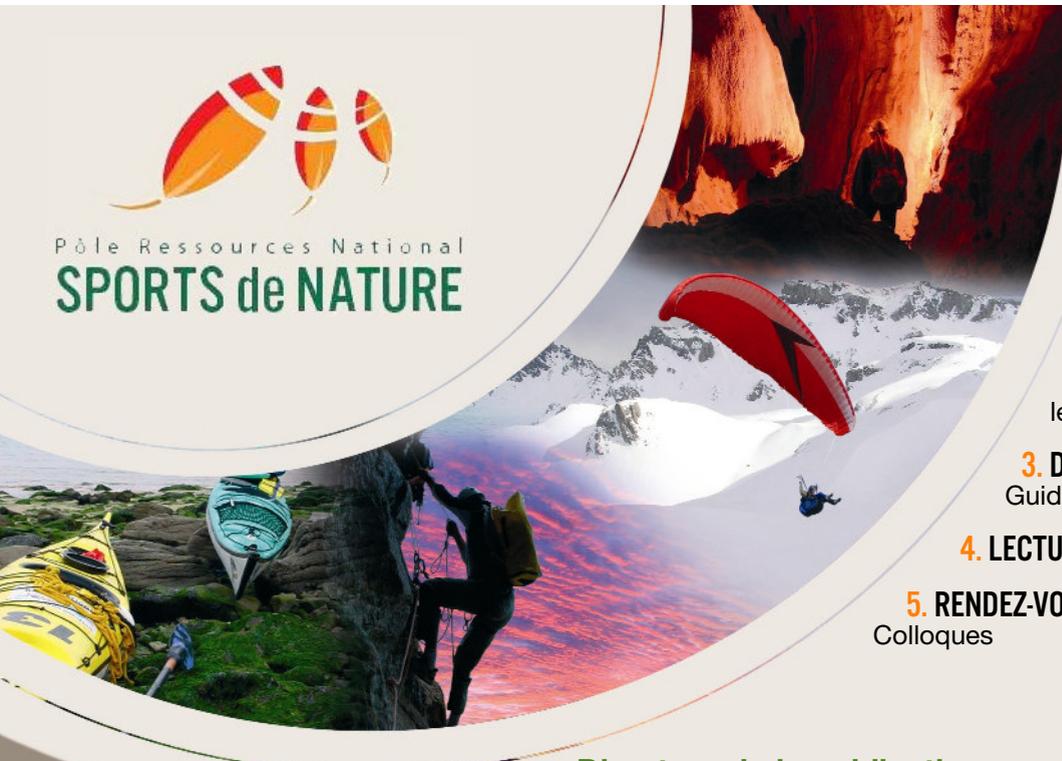




Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. ACTUALITE > P2

Actions du MJSVA
Actions des partenaires
Textes juridiques
Actualités du net

2. PORTRAIT > P3

les sports de nature en Bourgogne

3. DOSSIER > P4

Guide pratique CDESI/PDESI

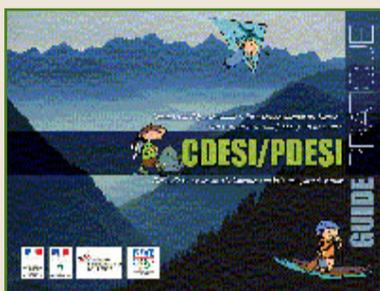
4. LECTURE > P4

5. RENDEZ-VOUS > P4

Colloques

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°7 AVRIL 2005

● ZOOM



le guide pratique CDESI / PDESI

sera diffusé le 6 avril à l'occasion des 2^{èmes}
Rencontres Nationales du Tourisme et des
Loisirs Sportifs de Nature à Millau
ainsi qu'au congrès de l'Assemblée des
Départements de France à Nantes

Téléchargeable sur le site
<http://www.sportsdenature.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Jean-Pierre DUCLOY

POLE RESSOURCES SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

- tél : 04 75 88 15 10

mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr

<http://www.sportsdenature.gouv.fr>

EDITO

La fréquentation des espaces sportifs dédiés : gymnases, stades ou piscines, fait l'objet de règles et de modes de cohabitation organisés entre les acteurs. Au contraire, dans le domaine des sports de nature, une écriture nouvelle et forcément collective est à faire pour de nouveaux contrats de cohabitation.

Parce que la compréhension des mondes urbains et ruraux est cloisonnée, parce que la posture de consommation fige les espaces naturels comme d'immenses terrains de jeux sans arbitre (les activités de nature ne cessent de croître : 30 millions de pratiquants dont 70% d'urbains) : cette préoccupation est devenue importante pour les maires et élus locaux, les acteurs socioprofessionnels.

L'une des premières missions des Parcs Naturels Régionaux est l'éducation au territoire ! Ils ont ainsi choisi d'investir en premier cette fonction de diffusion de connaissances : scientifiques, environnementales mais aussi sociétales. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que dans les débats sur les conflits d'usages, les Parcs soient au premier rang de la réflexion et des actions à conduire avec l'ensemble des acteurs professionnels ou associatifs. Sortir des conflits par le haut, c'est-à-dire par l'intelligence: c'est écrire le droit (public et privé), c'est aussi élaborer les projets de développement durable d'un territoire.

Il ne s'agit pas, bien évidemment, de sanctuariser des espaces, mais de convaincre de leur fragilité et d'en partager la responsabilité.

Il convient aussi de voir comment,

dans des définitions nouvelles, concertées, les pratiques sportives peuvent être des outils participant à la création de valeur ajoutée sur ces territoires et à l'apparition de nouveaux métiers.

Les Parcs Naturels Régionaux en Rhône-Alpes : c'est près de 20% du territoire régional. Se pencher sur leur économie c'est aussi se pencher sur une meilleure répartition des richesses entre le rural et l'urbain. Ces pratiques sportives nouvelles, concertées, respectueuses d'un cadre commun à protéger et à transmettre peuvent être aussi une chance pour maintenir des activités et des emplois sur les territoires et aussi une chance pour définir un développement touristique soutenable. Les territoires ruraux sont incontestablement des atouts de la valorisation qualitative de la région!

En signant la convention pluriannuelle d'objectifs en septembre dernier avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, la Fédération des Parcs répond ainsi aux demandes du terrain de mutualiser l'ensemble de ces réflexions : gérer les conflits, produire, partager et diffuser les connaissances.

Nul doute que les journées de Millau qui mettent ensemble ces réseaux seront un moment fort de cette co-construction.

Eliane Giraud

Présidente du Parc Naturel Régional de Chartreuse
Conseillère régionale Rhône-Alpes déléguée à l'agriculture, au développement rural et aux Parcs Naturels
Présidente de la commission gestion des espaces à la Fédération des Parcs

Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr



1 ACTUALITÉS

Actualités JSVA

Une mission pour Tony Estanguet

Tony Estanguet, professeur de sport, double champion olympique de Canoë Kayak, préparant une thèse professionnelle sur les "Stratégies de développement des sports de nature" (ESSEC), s'est vu confier, par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, une mission d'accompagnement du développement des sports de nature en France.

Il mobilisera ainsi particulièrement son expérience et ses compétences en faveur de l'installation des CDESI et de la promotion du Guide de Savoir Faire de la CDESI et du PDESI.

Au moment où nous "mettons sous presse", nous apprenons le décès du papa de Tony. Toute l'équipe du pôle ressources national adresse à Tony Estanguet ses plus sincères condoléances.

Actualités Partenaires

Le PNR des Caps et Marais d'Opale gère les randonnées

Le Parc est missionné (depuis 1999) par 152 communes regroupées en 6 intercommunalités pour gérer les 1500 km d'itinéraires pédestres, équestres ou VTT du territoire.

Tout en menant des études de fréquentation et une concertation régulière avec de nombreux partenaires (CCI, CDT, FF Randonnée Pédestre), le Parc s'attache à développer la qualité des services liés à la randonnée sous toutes ses formes :

- labellisation de points services accueil randonnée ;
- diffusion de guides et documents thématiques de découverte ;
- valorisation de chemins emblématiques et d'itinéraires liés à des sites remarquables.

📞 Contact : <http://www.parc-opale.fr> ■

Politiques fédérales et développement territorial

En conclusion du colloque qui a réuni au CNOSF 150 acteurs fédéraux, Bernard Amsalem, Président de la Commission Aménagement et de Développement du Territoire du CNOSF, a souligné que le sport est aujourd'hui un atout pour les collectivités locales et que les fédérations doivent mieux prendre en compte cette dimension dans leur politique.

Denis Cheminade a proposé des orientations d'action qui visent :

- à être plus présent dans les territoires ;
- à renouveler l'approche en matière d'animation et d'offre d'activités ;
- à accompagner le mouvement sportif pour la territorialisation aux différents niveaux de collectivités.

📞 Contact : chantalruelle@cnosf.org ■

Un Domaine Nautique au Pays de Dinan

Le pays de Dinan développe un projet de

gestion innovant qui propose, sous le beau nom de "Domaine" :

- de mettre en commun autour d'une charte qualité l'ensemble des 20 activités nautiques proposées par les clubs et entreprises ;
 - de développer les sports nautiques hors saison, notamment pour les clientèles de proximité des 3 bassins urbains de Rennes, Saint Briec et Saint Malo ;
 - de décliner une offre de pratique variée, enseignement individuel ou collectif, pratique libre sécurisée ou balade accompagnée ;
 - de regrouper les services communs (promotion, réservation, comptabilité,...).
- Ce projet bénéficie du concours du Pays touristique et du Conseil de développement.

Les Valeurs 2005 des Sports

Troisième édition du baromètre de "Carat Sports - Image des sports". En 2005, 29 sports ont été étudiés et croisés avec 31 "valeurs". La randonnée, l'alpinisme, le ski, le VTT, les sports nautiques, les sports de nature y apparaissent en nette progression ! Les résultats, versions et bilans de ce baromètre sont disponibles auprès de Carat Sports.

📞 Contact : <http://www.carat.fr> ou mél : laurent.martinez@aemedia.com ■

Code du Tourisme

Le nouveau code du Tourisme est entré en vigueur le 1er janvier 2005.

"Il a vocation à rassembler les règles de droit applicables au secteur du tourisme afin de mieux l'identifier aux plans juridique et institutionnel, de dégager ses liens, en raison du caractère transversal de cette activité, avec l'ensemble des domaines concernés, de mettre à la disposition de tous un instrument lisible et clair pour une meilleure accessibilité au droit du tourisme".

📞 Contact : <http://www.tourisme.gouv.fr> ■

Sports de nature et médiation environnementale dans le Jura

Le rapport final de l'expérimentation de "médiation environnementale" liée aux sports de nature a été rendu au Commissariat à l'Aménagement du Massif de Jura.

Ce rapport intègre les "leçons" tirées de nombreux cas de terrain (conflits d'usage...), ainsi que des propositions de mise en place d'opérations de médiation environnementale:

- état des lieux précis et consensuels ;
- recensements et légitimité des acteurs ;
- limites spatiales.

📞 Contact: <http://www.fne.asso.fr> ■

Littoral : lancement de l'appel à projet

Pour un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières :

- encourager l'expérimentation de terrain ;
- privilégier les volontés exprimées au plan local ;
- développer conjointement le littoral et son arrière pays ;
- promouvoir l'identité des régions maritimes.

📞 Contact : <http://www.datar.gouv.fr> ■

Actualités Juridiques

Arrêtés B.E.E.S

Arrêté du 14 février 2005 modifiant l'arrêté du 10 avril 1996 fixant les épreuves de la partie spécifique du B.E.E.S. 1er degré option surf.

Arrêté du 14 février 2005 modifiant l'arrêté du 24 Août 2004 fixant les conditions d'obtention du B.E.E.S. 1er degré option parachutisme à l'issue d'une formation modulaire.

Arrêté du 14 février 2005 portant création d'un certificat de spécialisation "cerf-volant" du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

JO du 25/02/2005

📞 Contact: www.jeunesse-sports.gouv.fr

Loi n°2005-157

du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux

L'article 139 précise que la TDENS peut être utilisée pour les espaces, sites et itinéraires dédiés aux sports de nature "sous réserve que l'aménagement ou la gestion envisagés maintiennent ou améliorent la qualité".

L'article L 361-1 traite des conditions de circulation des piétons sur les itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR ou identifiés après conventions passées avec les propriétaires privés.

Il précise notamment que :

"La responsabilité civile des propriétaires ruraux et forestiers ne saurait être engagée au titre des dommages causés ou subis à l'occasion de la circulation des piétons ou de la pratique d'activités de loisirs qu'en raison de leurs actes fautifs.

JO du 24/02/2005

📞 Contact : <http://www.legifrance.fr> ■

Définition de la notion de cours d'eau

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - Circulaire DE/ SDAGF du 02/03/2005

Cette circulaire, adressée aux préfets, a pour but de préciser - à partir de la loi du 3 janvier 1992 - codifiée aux articles L 210-1 et suivants du code de l'environnement - le contenu de la "Notion de cours d'eau".

Cette redéfinition prend en compte les critères de qualification des cours d'eau (non domaniaux) liés à la jurisprudence : lit naturel "d'origine - débit permanent", mais aussi les enjeux liés aux aménagements variés ou aux événements climatiques.

Elle permettra ainsi une meilleure concertation avec les acteurs et usagers de l'eau et facilitera l'harmonisation des positions des services en charge de l'application des législations sur l'eau.

Actualités du net

Insee Première du 17 mars 2005

"Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair"

📞 Contact : <http://www.insee.fr> ■

Veille info tourisme

C'est le bulletin d'information et de veille de la "Communauté virtuelle de veille touristique".

📞 Contact : <http://docinfos.kosmos.fr> ■

La **Bourgogne** est une région vaste de **31 582 km²**, qui se place au 15^e rang des régions européennes. Par sa situation géographique de **carrefour**, elle est portée vers les **échanges**, qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Elle se compose de **4 départements** : la Côte-d'Or (21), la Nièvre (58), la Saône-et-Loire (71) et l'Yonne (89).

Sa population est estimée à **1 610 067 habitants** (ce qui représente environ 3 % de la population française) avec une densité relativement faible de **51 habitants au km²**. Environ 60 % de la population bourguignonne vit en ville (on compte 2 045 communes dont 12 de plus de 10 000 habitants) et **40% en zone rurale**.

Alors que **3 grands fleuves** l'arrosent : la Seine, la Loire et la Saône, la Bourgogne compte également **12 000 km de rivières** et **20 000 ha de lacs et de plans d'eau**. Son point culminant est le **Haut-Folin (901m)** dans le Parc du Morvan. L'occupation des sols peut s'organiser comme suit : espaces agricoles (vignes, vergers, prairies, cultures...) 61,7 % ; **espaces naturels** (roches, eaux, landes, pelouses, forêts...) 33,6 % ; espaces artificiels (bâts, non bâts, routes et parkings) 4,7 %. Caractéristique bourguignonne, **31 % du territoire est couvert de forêts**.

La région possède enfin, un **patrimoine culturel, agricole, naturel**, d'une grande richesse s'appuyant aussi bien sur le vin et la gastronomie que sur les pratiques sportives de nature.

Point fort de la région : le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM)

❶ Territoire authentique et préservé, le Parc du Morvan est un paradis pour les sportifs de nature : randonneurs à pied, à cheval ou en V.T.T. avec pas moins de 4000 km d'itinéraires balisés, mais aussi les pratiquants de rafting, canoë, kayak, voile, escalade, parcours aventure, course d'orientation, cyclotourisme, raids aventure...

❷ Créé le 16 Octobre 1970, le PNRM se situe aux confins de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Il regroupe 105 communes membres d'un Syndicat Mixte, 1 commune associée et 8 villes-portes pour une population de 36 233 habitants dans les communes membres et 32284 habitants dans les villes-portes.

Sa superficie est de 280 000 ha dont 105 000 ha de surfaces agricoles, 129 000 ha de forêts, 1 600 ha de surface en eau et 7 000 ha de zones humides pour une altitude moyenne de 550 m.

De nombreuses espèces faunistiques (247) et floristiques (67) y sont protégées.

❸ Positionnement fort en faveur du développement des sports de nature.

❹ Code de bonne conduite des activités motorisées de loisirs (quad, 4x4,...).

❺ Volonté de rendre accessible à tous l'ensemble des sites et des prestations sportives proposées sur le territoire du Parc.

BOURGOGNE



Cellule régionale de coordination des sports de nature (CRCSN)

Créée en septembre 2004, à l'origine au sein du secteur "Conseil-Réglementation" de la DRDJS, la CRCSN se compose, aujourd'hui, de 21 membres dont le **Directeur régional adjoint** (F. LANDRY), **4 référents départementaux** : A. BRUNETTA (21), P. BISSONNET (58), J.J. HAYNE (71), B. PETIT (89), **1 référent "environnement"** (R. DEBROSSES), **1 référent "juridique"** (A. ODIER), **9 CTS** (F. SCHULER (cyclisme), F. IMBERT (canoë-kayak), C. ZANETTAGENIN (voltige aérienne), A. BESANCON (aviron), F. PERRIER (aviron), C. LANCHAIS (équitation), P. FRANCOIS (tir à l'arc), S. THEVARD (canoë-kayak), C. FOURIER (voile) et **1 membre du CROS Bourgogne** (R. BIDEZ)

Bourgogne : les sports de nature en quelques chiffres

❶ Des **activités nombreuses et variées** : plus de 25 sports de nature regroupant l'équitation, le cyclotourisme, la voile, l'aviron, le canoë-kayak, le ski, la randonnée pédestre, la plongée, le ski nautique, l'aéronautique, la course d'orientation, la spéléo ou le roller.

❷ **50 000 licences** dont 13445 en équitation, 4432 en randonnée pédestre, 3295 en cyclotourisme et 2304 en études et sports sous-marins.

❸ **128 sportifs de haut-niveau** et sportifs classés espoirs (principalement en aéronautique, aviron, canoë kayak et équitation), 1 pôle France (Voltige aérienne), 3 pôles Espoir (tir à l'arc, voltige aérienne et canoë-kayak) et 3 CREF (aviron, course d'orientation et voile).

❹ **1 BPJEPS "accompagnateur en tourisme équestre"** en cours d'habilitation - **1 BPJEPS "activités équestres"** et 1 UC9 "activités de pleine nature" du BPJEPS "activités physique pour tous" (VTT-CO-CK) au CREPS de Dijon-Bourgogne.

❺ **2 CDESI** en voie de construction (Côte d'Or et Nièvre).

Objectifs et actions stratégiques majeures de la CRCSN (menées ou en cours de réalisation)

❶ **Mettre en avant le rôle de conseil, d'avis et d'expertise des personnels JS et des autres acteurs du développement du sport dans l'aménagement du territoire :**

- 2 études sports de nature menées dans le cadre de l'Observatoire régional J&S sur "les pratiques et les sites de pratiques" et "l'emploi et les formations en lien avec les territoires".

- Recensement CROS-DRJS des équipements sportifs de nature en complément du recensement initial, programmé dès juin 2005.

- Réalisation, par la Ligue de Bourgogne de Canoë-Kayak, d'un plan de développement régional du canoë-kayak.

- Ressource et soutien des Conseils Généraux dans la mise en place de leurs CDESI et PDESI.

❷ **Intégrer la notion de Développement Durable dans le suivi et le développement des sports de nature :**

- Colloque régional "Bourgogne : quand le sport rencontre la nature" et guide pratique "Les sportifs bourguignons aiment la nature" réalisés en commun avec le CROS de Bourgogne en octobre 2004 (PNRM) ayant regroupé plus de 120 personnes.

- Positionnement des activités de nature comme vecteur de développement et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ("Eco-pagayeurs", "Eco-voileux", Championnats d'Europe CK Chaux 2005, "Charte du bon usage de la falaise en Côte d'Or",...).

- Actions en faveur de l'accès des publics handicapés aux sports de nature (DDJS 58, CRCK et PNRM).

● Guide pratique CDESI/PDESI des outils au service du développement maîtrisé des sports de nature

La loi n°84-610 du 16/07/1984 modifiée le 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des APS a notamment affirmé, dans ses articles 50-1 à 50-3 le principe d'une compétence départementale en matière de gestion et de développement des sports de nature, avec la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et la réalisation d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), tous deux relatifs aux sports de nature.

La loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 relative à la Simplification du Droit (articles 17 et 18), rend désormais effective la compétence des Conseils Généraux pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature.

Dans la perspective de la généralisation de ces politiques en faveur d'un accès raisonné aux sports de nature, un Guide pratique a été réalisé à l'initiative du MJSVA et en collaboration avec le CNOSF, l'ADF (Association des Départements de France) et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. La rédaction de ce guide a été confiée au CERMOSEM (Université de Grenoble).

Ce Guide, au contenu résolument pragmatique (et non prescriptif) a été conçu en large concertation, à partir d'actions ou situations existantes et dans le respect des spécificités territoriales.

Il s'adresse à tous les acteurs qui vont être impliqués dans la mise en place et l'animation d'une CDESI, dans l'élaboration d'un PDESI: techniciens des différents services des CG, correspondants Sports de Nature des DDJS, acteurs du mouvement sportif, gestionnaires territoriaux...

Comme **méthode d'élaboration**, il a été choisi :
- de favoriser l'exemplarité et de valoriser les expériences des départements pilotes ;
- d'utiliser la dynamique collective liée aux réseaux variés des partenaires (collectivités locales, mouvement sportif, MJSVA, MEDD)
- de prendre en compte, à travers une vaste enquête nationale, les réalités fonctionnelles : acteurs engagés, méthodes de développement, outils existants ainsi que les perspectives affichées, les écueils rencontrés ;
- d'approfondir, à partir d'entretiens ciblés, les connaissances liées au jeu des acteurs, aux démarches ou aux stratégies mises en œuvre.

Il a été enfin considéré comme essentiel d'utiliser au mieux la pluralité et la richesse des partenaires, leur motivation et de favoriser la concertation.

Le plan du guide volontairement chronologique reprend les trois grandes phases immuables qui permettent d'aboutir à l'élaboration du PDESI :

● 1 - Réaliser un état des lieux une analyse de la situation

- identifier les enjeux des sports de nature
- repérer les acteurs départementaux

- analyser l'existant
une stratégie départementale incluant la CDESI et le PDESI

- définir une stratégie globale
- identifier les enjeux de la gestion et du développement des ESI

● 2 - Installer et animer la CDESI l'installation de la commission

- le cadre législatif et réglementaire de la CDESI
- formaliser des missions opérationnelles de la CDESI

- proposer une composition représentative de la part et de la place des acteurs

le pilotage

- mettre en place un mode de travail participatif
- animer et piloter la commission: exemple d'organisation

● 3 - Concevoir, proposer et mettre en œuvre le PDESI

l'inventaire des lieux de pratique

- formaliser les objectifs de l'inventaire
- définir les composantes de l'inventaire
- mobiliser les inventaires existants: PDIPR, PDIRM et recensement national MJSVA des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques

- articuler l'inventaire avec d'autres démarches
- mobiliser des méthodes et outils adaptés

le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

- définir des objectifs au PDESI
- mettre en œuvre des outils partagés
- inclure le PDIPR dans le PDESI
- identifier des ressources mobilisables
- matérialiser le PDESI
- articuler le plan avec d'autres interventions territoriales ou sectorielles

● Conclusion

glossaire / bibliographie / contenu du CDROM / index thématique

Ce Guide est accompagné d'une bibliographie sélective, de nombreuses annexes (sources et ressources juridiques, méthodologiques, ...), d'une liste de contacts et d'un index thématique sous forme de questions - réponses.

Il sera disponible sous deux formes :

- en version papier de 50 pages environ à lecture allégée ;
- en version informatique accessible depuis le CD-Rom.

Ce Guide, édité à 1 500 exemplaires sera distribué par les différents partenaires de réalisation; il sera présenté et diffusé à Millau les 7 et 8 avril 2005 lors Rencontres Nationales Tourisme et Loisirs Sportifs de Nature et à Nantes les 5 et 7 avril lors de congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF). Il sera ensuite adressé aux services et aux Etablissements du MJSVA, fédérations des sports de nature.

Il est envisagé que la version numérique du guide soit téléchargeable sur le site du PRNSN : <http://www.sportsdenature.gouv.fr> et dans la mesure du possible sur les sites des partenaires:

- MJSVA : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>
- CNOS : <http://www.comite-olympique.asso.fr>
- ADF : <http://www.adf.asso.fr>
- MEDD : <http://www.environnement.gouv.fr>

Fin 2005, un autre guide complètera cet outil en

interrogeant le développement des Sports de Nature à d'autres échelles territoriales (Pays, Communautés de Communes, Parcs Naturels Régionaux) ou fonctionnelles (plans de développements fédéraux) visant ainsi à préciser des conditions de complémentarité et l'articulation avec les politiques **départementales** des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature.

● **Contact : benoit.zedet@jeunesse-sports.gouv.fr**

4 LECTURE

● Le tourisme autrement

Alternatives économiques, mars 2005
Coll. Guide pratique, n°18

● **Contact : <http://www.alternatives-economiques.fr>**

● Sport, utilité sociale et développement des territoires :

Associations sportives et collectivités territoriales : consolidez vos partenariats

Avisé, sept. 2004.- Coll. Les Cahiers de l'Avisé, n°2.- 94 p.- ISBN : 2-915430-07-1

● **Contact : <http://www.avise.org>**

● La difficile conciliation entre la propriété privée et les sports de nature

Frédérique ROUX.- In Revue Européenne de Management du Sport - n°12, déc 2004.

P.U.S., Voiron - ISBN : 2-914798-16-4

Voir aussi dans actualités juridiques : "de la responsabilité civile des propriétaires".

● **Contact : <http://www.infosport.org>**

● L'observation des sports de nature :

Quelles méthodes, quels outils, quels résultats ?

In Revue Européenne de Management du Sport,

- n°11, juin 2004.- P.U.S., Voiron

ISBN : 2-914798-14-8

- n°12, décembre 2004. - P.U.S., Voiron

ISBN : 2-914798-16-4

● **Contact : <http://www.infosport.org>**

5 RENDEZ-VOUS

● Colloques

● Assemblée des départements de France : Assises des conseillers généraux

5 au 7 avril 2005 à Nantes

● **Contact: tél : 01 45 49 60 20
mél : adf@departement.org**

● Assises nationales du développement durable

25 et 26 mai 2005 à Toulouse

● **Contact: <http://www.fne.asso.fr>**

● Conférence Européenne sur la randonnée 25 au 29 mai 2005 à Paris - (Harmonisation européenne des formations et sécurité).

● **Contact: <http://www.ffrandonnee.fr>**

● Semaine du Développement Durable du 30 mai au 5 juin 2005

● **Contact : <http://www.fne.asso.fr>**